

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2023-2024



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.



Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique 2023-2024. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2023-2024.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

La brochure 2023-2024 présente les programmes pour le cycle en cours

Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE	2
CALENDRIERS	3
Compétitions nationales	3
.....	3
Sélectives au Championnat de France	3
.....	3
Sélectives au Trophée Fédéral	3
SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES	4
FestiGAc	4
Trophée fédéral	4
Championnat de France par Équipe (CDFE) 2024	4
Forfait.....	6
Mode de sélection pour 2025	7
DROITS D'ENGAGEMENT	8
FINALE EN Élite AVENIR	8
PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE	9
JUGEMENT	9
Calcul des notes d'exécution et d'artistique	9
Tolérance des notes	9
Composition d'un jury	9
Jury d'appel	10
Engagement des juges en compétition	10
Procédure d'engagement des juges.....	10
Exigences pour la présentation des juges.....	11
OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT	12
CARTES DE COMPÉTITION	13
Fichier et mode d'emploi	13
Transmission des cartes de compétition.....	13
TENUES	14
Règles générales.....	14
Complément pour les niveaux Performance et Élite	14
MUSIQUE	15
Musiques avec Paroles	15
Vérification des musiques.....	15
AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC	15
DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES	16

TABLEAU SYNOPTIQUE

Niveau de Pratique	Filières	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +																
		2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004 et <																
ÉLITE	ÉLITE	<p style="text-align: center;">Senior 13 ans et +</p> <p style="text-align: center;">Junior* 11 - 19 ans</p> <p style="text-align: center;">Espoir** 9 - 17 ans (7 ans d'écart max)</p> <p style="text-align: center;">Avenir** 8 - 16 ans (7 ans d'écart max)</p>																													
																	<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (10 ans et +)</p>														
																	<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (9 ans et +)</p>														
PERFORMANCE	NATIONALE A	<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (7 ans et +)</p>																													
		<p style="text-align: center;">8 - 15 ans</p>																													
		<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (7 ans et +)</p>																													
FÉDÉRAL	FÉDÉRAL A	<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (7 ans et +)</p>																													
		<p style="text-align: center;">7 - 14 ans</p>																													
		<p style="text-align: center;">Toutes catégories d'âge (7 ans et +)</p>																													
FÉDÉRAL	FÉDÉRAL B	<p style="text-align: center;">7 - 13 ans</p>																													

* En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par le DTN. La demande doit être adressée à derogation@ffgym.fr




** 7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune

*** Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F, ou Mx



CALENDRIERS

COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	04-05 mai 2024	Championnat de France par équipe GAc
	10-11-12 mai 2024	Trophée Fédéral GAc
	24-25-26 mai 2024	FestiGAc
 	15-16 juin 2024	Championnat de France GAc

SÉLECTIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

DATE	COMPÉTITION
10-11 février 2024	Sélective inter-régionale EST
24-25 février 2024	Sélective inter-régionale OUEST
16-17 mars 2024	Sélective inter-régionale SUD-EST
06-07 avril 2024	Sélective inter-régionale SUD-OUEST
20-21 avril 2024	Sélective inter-régionale NORD

SÉLECTIVES AU TROPHÉE FÉDÉRAL

La date de chaque sélective régionale (ou de regroupement) est définie par le comité régional, au plus tard le 14 avril 2024.

SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

FESTIGAC



- Il n'y a pas de sélection.
- Les engagements au FestiGAc sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.



TROPHÉE FÉDÉRAL

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale, régionale ou regroupement), avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les comités régionaux (ou regroupement) communiquent à la CNS les effectifs de la sélective régionale dès la clôture des engagements de celle-ci. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Trophée Fédéral. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées aux deux premières places des catégories duo et trio, et à la première place des catégories quatuor de chaque sélective régionale sont qualifiées pour le Trophée Fédéral. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région (ou regroupement) et par catégorie, dans la limite de 45 unités qualifiées par catégorie (hors clubs d'Outre-Mer)



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE) 2024

À la suite de l'édition 2023 du Championnats de France par Equipe et au Classement Vertical par Equipe des Clubs (ClAVEC) 2023, la liste des clubs sélectionnés pour l'édition 2024 a été établie.

Classement vertical des clubs (ClaveC)

Division Nationale 1	L'UNION SPORTIVE TALANÇAISE ACROSPORT	1 ^{er} DN1 2023
	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASIQUE ACROBATIQUE	2 ^e DN1 2023
	CERCLE PAUL BERT RENNES	3 ^e DN1 2023
	GYM TRÉVOUX	4 ^e DN1 2023
	MARLY ACROBAT'CLUB	
	AVANT GARDE ALBERTVILLE	
	UNION SPORTIVE CAGNES GYMNASIQUE	1 ^{er} DN2 2023
	NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF	
Division Nationale 2	FEMINA SPORT DE MONACO	
	NEUVILLE GYM	
	LA SAINT-LOUIS DE POISSY	
	BOIS COLOMBES TRAMPOLINE 92	
	COQUELICOT TOULOUSE GYM	1 ^{er} DN3 2023
	ACRO'SPORT 76 DIEPPE	
	L'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ	
	CLUB DE GYMNASIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS	
Division Nationale 3	UNION SPORTIVE DE CRETEIL GYMNASIQUE ACROBATIQUE ET TRAMPOLINE	
	SOCIÉTÉ DE GYMNASIQUE DE BRUMATH	
	BELFORT GYMNASIQUE	
	LYON GR	
	LE STADE PESSACAIS UNION CLUB	
	TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE	
	TEMPO GYM SAINT-SULPICE	
	CAP'ACRO	
Réserve	LA SEREINE DE MONTLUEL	Réserviste 1 DN3
	ENTENTE GYMNIQUE DU FAUCIGNY	Réserviste 2 DN3
	ASSOCIATION GYMNIQUE DE L'ORGE	Réserviste 3 DN3

Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au CDFE en plus des clubs qualifiés. La division nationale dans laquelle ils sont intégrés est déterminée par les résultats du CDF 2023 et des compétitions sélectives Outre-Mer 2023.

Coefficients Championnat de France par Equipe

Les coefficients suivants sont affectés à la note finale des exercices lors du Championnat de France par Equipe et lors des compétitions utilisées pour établir le ClaveC :

Catégorie	Coefficient
National B 8-15 ans	0,95
National B Toutes Catégories d'âge	0,95
National A Toutes Catégories d'âge	1
Elite Avenir	0,95
Elite Espoir	0,95
Elite Junior	1
Elite Senior	1



FORFAIT

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait en Nationale 3, la CNS propose aux clubs réservistes d'intégrer la Nationale 3 en commençant par les mieux placés dans le ClaVEC.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR – DN1

- En Division Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (25 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 11 mars 2024, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
 - b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
 - Tous les gymnastes identifiés par un club doivent être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
 - Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Division Nationale 1 sera publiée le 22 mars 2024. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.



MODE DE SÉLECTION POUR 2025

La sélection au Championnat de France par équipe 2025 (CDFE) sera réalisée à partir des résultats du Championnat de France par équipe 2024 et du classement vertical par équipes des clubs (ClAVEC) 2024. Les clubs d'Outre-mer n'apparaissent pas.


Le ClAVEC de la saison en cours est obtenu de la façon suivante :

- Pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison précédente pour chaque exercice (Statique et Dynamique) est retenu (score réalisé lors d'une sélective inter-régionale ou du Championnat de France). Pour les unités ne présentant qu'un combiné, celui-ci sera pris en compte à la place du statique et du dynamique et comptabilisé deux fois.
- Pour chaque club, la combinaison des 5 unités permettant d'obtenir le meilleur score d'équipe est recherchée (se référer à la Brochure des programmes pour le mode de calcul de la note d'équipe et la composition d'une équipe) ;
- Un bonus de 0,5 est ajouté à ce score d'équipe s'il comprend le passage d'un ou plusieurs quatuors.

Une fois ce classement établi :

- Les clubs classés 1^{er} à 4^{ème} de Nationale 1 sont sélectionnés en Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 2 est sélectionné en Nationale 1 l'année suivante ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClAVEC, qui ont participé au CDFE de la saison précédente, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, sont sélectionnés en Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 3 est sélectionné en Nationale 2 ;
- Les 7 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 2 ;
- Les 8 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 3 ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, 2 ou 3, constituent les réservistes pour la Nationale 3 ;

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	UNITÉ (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
	ÉLITE Championnat de France de la filière Élite	50 €	
	PERFORMANCE Championnat de France des filières Nationales A et B Championnat de France par équipe	35 €	50 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral FestiGAc	27 €	44 €

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

FINALE EN ÉLITE Avenir

Lors du Championnat de France Performance, les catégories Élite Avenir ne réalisent que l'exercice combiné (La série d'éléments techniques n'est présentée que lors des compétitions sélectives, cf. Brochure des Programmes édition septembre 2022).

Toutes les unités réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale le même jour :

Effectif en phase qualificative	Effectif en phase finale
12 et plus	8
7 à 11	6
6 et moins	Jusqu'à 4

Pour ce passage final :

- L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement.

PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE

En complément du CAS DE FORCE MAJEURE prévu dans le règlement technique, la DTN se réserve le droit de prendre en compte les notes obtenues à l'international par des unités du collectif France :

- Pour la sélection au CDFE de la saison suivante ;
- Pour le classement du CDFE si une compétition internationale a lieu le jour même ;
- Pour la sélection au CDF si les unités n'ont pas eu l'occasion de participer à des sélectives inter-régionales.

JUGEMENT

CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

Nombre de juges	Note d'Exécution (E)	Note d'Artistique (A)
2 ou 3 juges	Moyenne des notes, multipliée par 2	Moyenne des notes
4 ou 5 juges	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse, multipliée par 2	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse
6 juges	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses, multipliée par 2	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses

TOLÉRANCE DES NOTES

Une tolérance d'un écart maximal de 0,3 entre les notes médianes est requise.

Non application de cette règle pour le Championnat de France Elite.

COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre peut poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.



JURY D'APPEL

COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Le Directeur Technique National ou son représentant ;
- Le juge arbitre concerné ;
- Trois juges supplémentaires choisis dans le jury pour évaluer chaque exercice.

PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur une erreur de calcul (note de difficulté ou score final). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.







ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations.
- Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leur Juge sur l'interface EngaGym.

EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Compétition	Nombre de juges	Niveau minimum		Présence
 CHAMPIONNAT DE FRANCE	Si 1 unité engagée : 0 ou 1 juge sinon : 1 ou 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
 TROPHÉE FÉDÉRAL	Selon le jury non nominatif publié avant la compétition*	Fédéral A Fédéral B	1 ou 2***	Pour tous les créneaux prévus dans le jury publié avant la compétition
 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Nationale 1	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Nationale 2	3	
		Nationale 3	3**	
 FESTIGAC	1 juge*, selon le jury non nominatif publié avant la compétition	Fédéral	1	Pour toute la durée de la compétition
 SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES	1 à 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
 ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure déconcentrée organisatrice*	Fédéral A Fédéral B	1	Défini par la structure déconcentrée organisatrice

*Au cours de sa 1^{ère} année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

**Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club.

*** Un club qui sélectionne 3 unités ou plus sur le Trophée Fédéral doit engager un juge 2

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé.

Pour les finales nationales et les sélectives inter-régionales:

- Engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition ;
- Un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux.
- Un juge ne peut représenter qu'un seul club par journée de compétition.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.



OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la réglementation FIG concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

Résumé :

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.

CARTES DE COMPÉTITION

FICHER ET MODE D'EMPLOI

Le fichier officiel de la carte de compétition est à télécharger sur le site www.ffgym.fr. Seule cette version officielle est acceptée en compétition. Le modèle de carte FIG est toléré pour les compétitions françaises à condition de respecter les catégories françaises (Elite Junior et non 12-18 ans ou 13-19 ans par exemple).

Des tutoriels sur le remplissage de la carte de compétition et sur la lecture des Tables de Difficultés FIG sont disponibles à la même adresse.

Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné.

TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

	Fédéral B	Fédéral A	National B	National A	Elite Avenir	Elite Espoir	Elite Junior	Elite Senior
Transmission	<p>Remise le jour de la compétition</p> <p>Cartes imprimées au format A4 paysage</p> <p>Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition</p>				<p>Envoi 10 jours en amont de la compétition par mail à l'adresse CarteCompetGAC@ffgym.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : Sélective Nord Melun) ; • Envoyer 1 fichier par unité. Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée ; • Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-typed'unité-nom du club-noms de famille des gymnastes • (Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard) 			
Modification	<p>Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge arbitre, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.)</p>				<ul style="list-style-type: none"> • Avant la date limite : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente. • Au-delà de la date limite : adresser une demande de modification mineure au juge correcteur qui en confirmera l'acceptation ou le refus. Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Par mail à CarteCompetGAC@ffgym.fr • Indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de la compétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun) • La modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.* 			

* Spécificité pour le CDFE : Envoi des cartes des unités engagées en National B 10 jours en amont de la compétition, à l'identique des autres catégories.

TENUES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires.
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles).
- Le matériel, tels que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attelle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.

COMPLÉMENT POUR LES NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG, notamment concernant les pantalons dont la couleur foncée doit être tranchée (art 34.7) et la pudeur des tenues (art 34.9).

COMPLÉMENT POUR LE NIVEAU FEDERAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).

INSCRIPTIONS SUR LES TENUES DE COMPETITION

Les tenues de compétition comprenant le nom ou sigle du club sont tolérées pour le niveau de pratique fédéral seulement. Aucune autre inscription n'est autorisée.

Pour rappel, le Code de Pointage FIG stipule, à l'article 34.1 p.29, que la tenue des gymnastes doit "compléter le côté artistique des exercices".

MUSIQUE

MUSIQUES AVEC PAROLES

L'utilisation d'une musique avec paroles est autorisée dans tous les exercices de toutes les catégories, dans le respect des précisions du Code de Pointage FIG (art. 33.1).

VÉRIFICATION DES MUSIQUES

Lors des compétitions nationales et des sélectives inter-régionales, les clubs pourront vérifier les musiques reçues par l'organisateur en salle d'échauffement. Cette vérification n'est qu'une écoute et ne donnera pas lieu à un passage d'échauffement en musique.

Lors des compétitions régionales (ou du regroupement), interdépartementales et départementales, cette possibilité dépendra des capacités de la structure organisatrice.



AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC

Lorsque les exercices sont réalisés sur un praticable non dynamique, l'utilisation d'un tapis de réception est autorisée pour l'un des éléments (voir rubrique MATERIEL p.34 du règlement technique).

Le tapis devra être positionné en début d'exercice avant l'entrée des gymnastes, puis retiré après leur sortie.

Ce tapis :

- Ne peut être déplacé pendant le passage ;
- Ne peut être source de réclamation.



DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral www.ffgym.fr se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- La version en vigueur du guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Des tutoriels pour remplir les cartes de compétition et comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELJU / ELSE ;